

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
DE
DELLEY-PORTALBAN-GLETTERENS**

Séance intercommunale du 31 octobre 2013

Présidence :	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
Présents :	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Décrevel Jean-Claude	Delley-Portalban
	Zimmermann Sabine	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Savoy Nicolas	Gletterens
	Egger Aurélie	Caissière
Excusés :	Collomb Patrice	Gletterens
	Robert Roger	Gletterens
	Guerry Claude-Alain	Delley-Portalban
Lieu :	Salle réception du camping, Portalban	

M. Edgar Chambettaz, Président, salue les délégués présents à cette assemblée ordinaire convoquée par insertion dans la Feuille officielle et invitation personnelle adressée aux délégués par le biais de l'administration communale.

Présentation de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 17 avril 2013
2. Budget 2014
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - c) approbation
3. Informations et divers

Aucune remarque n'est formulée sur la présentation du tractanda.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 17 avril 2013

Les délégués approuvent le procès-verbal sans objection.

Point 2 – Budget 2014

a) Fonctionnement

Mme Egger donne lecture des chiffres inscrits au budget :

- Frais administratifs	Fr. 16'050.00
- Protection des eaux	Fr. 267'500.00
- Finances générales	Fr. 170'200.00
Charges totales	Fr. 453'750.00
- Investissements	Fr. 150'000.00

M. Chambettaz précise que le montant de Fr. 25'000.00 (no 315.00) est relié à l'entretien de la STEP, soit prévision d'un montant de Fr. 5'000.00 supplémentaire.

Les chapitres « élimination des boues et frais de décharge » présentent en totalité un montant d'environ Fr. 62'000.00, ce qui correspond aux comptes 2012 par rapport aux montants comptabilisés simultanément dans les deux chapitres.

En réponse à M. Philippe Cotting, le pourcentage de travail de M. Pillonel est de 40% et celui de M. Schmid 50%. Ces employés ne possèdent pas de cahier des charges pour les travaux exécutés à la STEP. M. Pillonel assure les remplacements le week-end, le nettoyage et le service de piquet.

Concernant les investissements, il s'agit d'un report du solde des factures à payer. Au niveau des STAPS, un remboursement est prévu par les assurances.

Approbation du budget de fonctionnement et des investissements

Plus aucune question n'étant posée, les délégués approuvent le budget de l'exercice 2014, à l'unanimité.

Point 3 – Informations et divers

M. Chambettaz fournit quelques explications relatives à l'exploitation de la STEP.

STAP : en fonction mais des problèmes avec les pompes, soit 6 + 1 de réserve, qui devront être remplacées, aux frais du fournisseur.

Ces nouvelles pompes possèdent un débit supérieur aux anciennes, soit 24 litres par seconde au lieu de 18 litres.

Un total d'environ Fr. 70'000.00 sera pris en charge par les assurances car l'installation et les pompes sont à changer et seront réinstallées à neuf. Ces installations doivent absolument fonctionner correctement.

Il est relevé les arrivées d'eau trop importantes et le dépôt de graisse provenant du secteur Gletterens. Il faut résoudre ces problèmes.

L'entretien régulier des STAPS doit s'exécuter sur la base d'un cahier des charges.

En définitive, les dépôts de graisse et des papiers (serviettes, etc.) se collent aux parois des collecteurs et bouchent les écoulements.

Il est à relever les mauvais raccordements des chalets.

- L'étanchéité des chambres et couvercles est exécutée d'une manière conforme et la remise des travaux de génie civil est prévue. Un contrôle doit encore être effectué.
- Les eaux claires sont trop importantes et il est urgent de procéder à un assainissement par secteur. Il est relevé une déception par rapport à l'imprécision des débitmètres.
- Les informations relatives aux comptages des débitmètres doivent arriver à la STEP et les mêmes données enregistrées sur les tableaux des STAP et de la STEP.
- Il a été constaté que les graisses proviennent de la STAP de Gletterens. Il semble que cette situation provienne certainement du camping, ce qui doit être contrôlé.
- Chaque mois, il est à prévoir de faire des relevés sur les débitmètres permettant de voir la provenance des eaux.
- **Problème de boues** : elles sont trop liquides ou trop épaisses ; phénomène qui engendre une qualité médiocre entraînant un coût élevé par rapport à l'élimination.
- En haute saison, les analyses ne sont pas très bonnes et il est important de connaître les débits.

M. Chambettaz rappelle aux délégués de remettre les prestations jusqu'au 15 novembre.

Prochaine assemblée : jeudi 22 mai 2014 à 18 heures à la salle du camping à Portalban suivie d'un repas en commun.

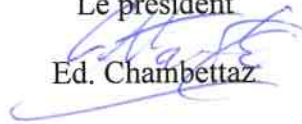
Fin de l'assemblée

Au nom de l'assemblée des délégués

La secrétaire


J. Martin

Le président


Ed. Chambettaz